

Championnat des DOM TOM - Financement et organisation

Note d'organisation suite à la réunion du 24 Novembre 2017

CHAMPIONNAT DES DOM-TOM - MODALITES DE PARTICIPATION -

Toutes les conditions de la note d'organisation rédigée par le Groupe Travail Ring de la CUN-CBG doivent être respectées.

AIDES FINANCIERES -

a) *SCC pour le transport*

La participation financière de la SCC pour l'aide au transport, versée à l'ACTM, sera redistribuée au prorata du nombre de participants remplissant les conditions imposées par la note d'organisation du CHAMPIONNAT DES DOM-TOM de la CUN-CBG aux compétiteurs DOMIENS.

b) *CUN-CBG pour l'hébergement et la restauration*

Cette participation financière de la CUN-CBG pour l'hébergement et la restauration, versée à l'ACTM, sera redistribuée au prorata du nombre de participants remplissant les conditions imposées par la note d'organisation du CHAMPIONNAT DES DOM-TOM de la CUN-CBG aux compétiteurs DOMIENS et au prorata du nombre de jours de présence au CHAMPIONNAT DES DOM-TOM et à la Finale du CHAMPIONNAT DE FRANCE, dans la limite de 2 semaines.

c) *ACTM*

Prendra en charge les frais d'hébergement groupé pour les concurrents qui représenteront la canine (concurrent adhérent ACTM à jour de cotisation depuis plus de 9 mois)

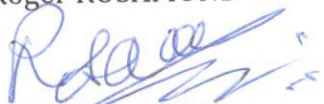
Pour pouvoir bénéficier des aides régionales :

1. Le chien devra avoir été présent 6 mois au moins dans le département au cours des 12 mois qui précèdent le championnat des DOM, dont 3 mois au moins en continu.
2. Le propriétaire du chien devra être résidant, licencié en Martinique et adhérent à jour depuis plus de 6 mois de l'ACTM.
Si le conducteur n'est pas le propriétaire, il devra aussi être résidant et licencié en Martinique.
3. Le Chien devra avoir fait plus de concours en Martinique qu'en métropole pendant les 12 mois qui précèdent le Championnat

Le conducteur qui souhaite faire présenter son chien au sélectif ring devra adresser une demande écrite à la CUT pour informer de la date de départ du chien et son retour dans le département.

Ce chien devra avoir rempli les conditions de participation au Championnat Territorial.

Le Président de l'ACTM,
Roger ROSAMOND



Le Président du C.C.N.A.
Dominique GAUDOUX



Le Président de l'ACL / A.L.C.D.P.
Bruno VARACAVOUDIN



Le Président de la CUT
Eric TRUBERT



Le Président du C.E.C.S.
Roger ROSAMOND



Le Président du CCTM
Jean Paul PRUDENT

